



Droit de retrait au collège Leclerc à Schiltigheim : la sécurité des personnels et des élèves n'est pas négociable !

Mardi 5, mercredi 6 et jeudi 7 décembre en matinée, les personnels du collège Leclerc à Schiltigheim ont exercé leur droit de retrait après avoir fait le constat d'un cambriolage et un début d'incendie dans l'un des modulaires.

Ces événements surviennent alors que l'établissement est en travaux depuis le début de l'année scolaire. Tout ou partie du collège n'est donc pas accessible aux personnels qui exercent dans des modulaires où les conditions de sécurité n'étaient pas réunies :

- absence de Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) élaboré par la direction alors qu'il s'agit d'une obligation légale ;
- matériel sonore défectueux entraînant une méconnaissance des différents signaux (incendie, confinement, intrusion) ;
- aucun exercice d'évacuation organisé par la direction depuis le début de l'année ;
- aucun sens d'évacuation dans l'ensemble des locaux entraînant trois évacuations risquées suite à des alertes incendies non prévues ;
- non prise en compte par la direction du plan Vigipirate après l'assassinat de Dominique Bernard ;
- dysfonctionnement du portail de sortie qui, en cas d'évacuation, s'ouvre aléatoirement ;
- aucun changement des serrures après un vol des clés de l'établissement.

Les personnels du collège Leclerc, qui ont informé la direction à de nombreuses reprises sans qu'elle ne tienne compte des alertes, n'ont eu d'autre choix que d'exercer un droit de retrait afin d'exiger la mise en sécurité du collège.

Nos organisations rappellent que c'est d'abord le chef d'établissement qui est chargé de la santé et de la sécurité des personnels et des élèves placés sous sa responsabilité. En aucun cas les personnels ne sauraient être tenus pour responsables de la contrainte de ce droit de retrait durant la période de mise en sécurité de l'établissement.

Nos organisations apportent tout leur soutien aux personnels du collège Leclerc et tiennent leurs moyens syndicaux à disposition pour l'amélioration des conditions de travail. La santé et la sécurité au travail ne sont pas négociables !